

## Couloirs humanitaires ou Tri des réfugiés ?

Il est loin le temps où la Belgique accueillait tous les réfugiés quelle que soit leur appartenance nationale, leurs convictions politiques, religieuses, philosophiques...

Le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken (N-VA) a signé une "*déclaration d'intention*" pour l'accueil de 150 réfugiés syriens, lesquels ne seront nullement pris en charge par le service public Fedasil - Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile - mais bien par des communautés religieuses alors que beaucoup de réfugiés doivent quitter leur pays justement à cause de l'intolérance religieuse entre autres. Il s'agit par exemple des athées, agnostiques, homosexuels, etc. Il est donc pour le moins scandaleux de considérer les réfugiés comme appartenant de facto à une communauté religieuse et de les faire prendre en charge par celle-ci ! Cette opération étant pilotée par la communauté catholique de Sant'Egidio, un des piliers de la politique étrangère du Vatican.

Bien évidemment, connaissant le désintéressement ici-bas des Eglises, elles seront tout de même rétribuées par des fonds publics !

Comment ne pas dénoncer cette politique ségrégationniste ou à tout le moins discriminatoire qui ne vise en réalité qu'à trier les réfugiés, les demandeurs d'asile, en fonction de leur conviction religieuse. **Si tel n'est pas le cas, pourquoi introduire les cultes et les religions dans ce domaine régalien qu'est l'accueil des étrangers ?**

### **Sélectionner sur base de critères religieux est le contrepied de la laïcité**

Comment ne pas rappeler qu'un tel tri est contraire à l'article 3 de la Convention de Genève concernant les réfugiés *«les États contractants appliqueront les dispositions de cette Convention aux réfugiés sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine»* et porte une atteinte intolérable au stricte respect du principe de la liberté absolue de conscience quand on cherche à enfermer les individus dans leur supposée communauté d'appartenance. En effet, la liberté de conscience n'est plus respectée lorsqu'on assigne à résidence chaque réfugié à un clocher, un minaret, à un un clan, à une tribu !

On ne peut que s'inquiéter de l'attitude nauséabonde d'un gouvernement qui plutôt que de d'accueillir sans limitation les victimes des conflits armés, des persécutions religieuses, préfère gérer un stock de bons réfugiés correspondant à ses critères.

Comment ne pas s'indigner devant cette opération de racolage médiatique – où seulement 150 réfugiés seront adoubés, sanctifiés par des prêtres, imams, rabbins, etc. Cela ne peut masquer les manquements graves dans le domaine du droit universel qu'est le droit d'asile. Droit sans lequel la liberté absolue de conscience dont nous bénéficions n'aurait pas un caractère universel.

Enfin comment ne pas s'indigner devant le cynisme d'un gouvernement qui se cache derrière des officines religieuses pour trier les « bons réfugiés » des « mauvais migrants »! Cette politique, répétons le, assigne à résidence chaque réfugié à un clocher, un minaret, un clan, une tribu ! Cette séparation entre les citoyens, ce communautarisme, à la source de conflits passés et futurs, nous n'en voulons pas !

Le CLP-KVD condamne cette politique de ségrégation, véritable insulte, agression pour tout citoyen qui comme nous libres penseurs, restent attachés aux valeurs d'humanité, de solidarité, de

fraternité. Il rappelle sa totale solidarité humaine avec les réfugiés qui fuient la barbarie et fait sien l'article 20 de la Constitution française de 1793 « *Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans.* »

02/12/2017